

ILLIMI DA BANI

"Le pied va où le cœur le conduit"

Proverbe nigérien

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION ILLIMI DA BANI-NIGER

Illimi da Bani-Niger

- 1 -

Assemblée générale constitutive

A Niamey, le samedi 17 juillet 2010, les fondateurs de l'ONG "Illimi da Bani-Niger" se sont réunis en assemblée générale constitutive à 11 heures.

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne monsieur ALLAGOUMA Adamou en qualité de président de séance et madame ADAMOU Hadiza Modi en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance, après les mots de bienvenue, rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée générale constitutive, à savoir:

- approbation des statuts et du règlement intérieur,
- élection des premiers dirigeants,
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication,
- reprise, le cas échéant, des actes passés pour le compte de l'ONG en formation.

Le président de séance a ensuite exposé les motifs du projet de création de l'ONG, rendu compte des démarches déjà entreprises et donné la parole aux membres de la délégation d'Illimi da Bani (France) invités tout spécialement à cette occasion. Après les remerciements et les salutations d'usage, la délégation a rappelé la genèse du cheminement qui permet aux différents présents de se retrouver ce jour et a salué la passion, le sens des responsabilités et l'engagement militant qui animent leurs partenaires nigériens.

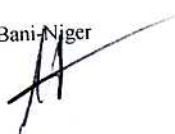
Puis le président de séance a poursuivi en donnant lecture des propositions de statuts et de règlement intérieur.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points ainsi que sur les modifications à apporter aux deux propositions.

A l'issue des débats, les délibérations ci-dessous énoncées sont mises aux voix.

- **Première délibération:**

L'assemblée générale constitutive adopte les statuts et le règlement intérieur de l'association. Cette délibération est adoptée à l'unanimité par acclamations.



- **Deuxième délibération:**

L'assemblée générale constitutive élit les membres du premier conseil d'administration, ainsi que du bureau exécutif. Sont ainsi élus en nom et fonction, les personnes suivantes:

- monsieur ALLAGOUMA Mamane Maïga, président,
- docteur TALFI Idrissa Bachir, vice-président,
- monsieur LAINÉ Yawo Lambert, secrétaire général,
- madame A. Hamsatou Agadé, secrétaire générale adjointe
- madame KARIMOU Kadi Idrissa, trésorière générale,
- monsieur KIIASSA Seydou, trésorier général adjoint,
- monsieur ZAKARI Ousmane, coordinateur chargé de l'éducation,
- docteur GANDA Aïssa Magagi, coordinatrice chargée de la santé,
- monsieur El Hadj IBRAHIM Adamou, coordinateur chargé du développement économique,
- monsieur MOUSSA Djibo Maïga, coordinateur chargé de la communication et de la culture,
- monsieur BOULAMA Ary, coordinateur chargé des affaires extérieures et générales,
- monsieur ALLAGOUMA Adamou, conseiller,
- docteur HAROUNA Soumana, conseiller,
- madame ABDOU Maria, conseillère.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adoptées les statuts.

Les membres ainsi élus acceptent ces fonctions.

Le président rappelle que le conseil d'administration se réunira à une date ultérieure.

- **Troisième délibération:**

Madame BARKIRÉ Hadiza Modi Salou et monsieur MADOUGOU Hama, qui acceptent, sont proposés commissaires aux comptes titulaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.



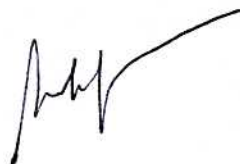
- **Quatrième délibération:**

L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs au président, monsieur ALLAGOUMA Mamane et au secrétaire général, monsieur LAINÉ Yawo Lambert, afin d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'ONG ainsi que pour l'insertion au Journal Officiel de la République du Niger.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 15 heures 10.

Le président de séance



La secrétaire de séance

